

Réf: Dossier 466443

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « LA MAISON DU SCALP SARL »

Siège ABIDJAN-COCODY ANGRE CHATEAU. Lot 4517
AM3 AB BAOULE 3EX, Ilot 414., Lot 4517, Ilot 414

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du lundi 22 décembre 2025 reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le lundi 22 décembre 2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LA MAISON DU SCALP SARL »

Objet : Electrolyse ; Laser ; Hairneedling ; Soins du visage ; Blanchiment dentaire ; Lavage des pieds ; Lavage des pieds, Drainage lymphatique / Maderothérapie, Traitement des phalanges ; Soins des cheveux botox & protéinés.

Et pour la réalisation de l'objet social:

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
 - l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
 - la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
 - la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN-COCODY ANGRE CHATEAU. Lot 4517
AM3 AB BAOULE 3EX, Ilot 414., Lot 4517, Ilot 414

Dirigeant(s) Mlle DIABY NASSARATOU (GÉRANT), Mlle

DIARRA MARIAME (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-06619 du 22/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°79916/GTCA/RC/2025 du 22/12/2025

